

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:** 56 (1920)  
**Heft:** 40

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

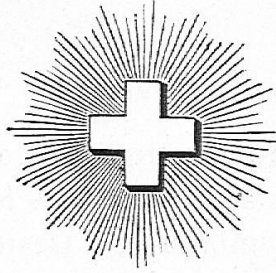
**Download PDF:** 11.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LVI<sup>ME</sup> ANNÉE

N<sup>o</sup> 40

Série A



LAUSANNE

2 Octobre 1920

# L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

---

**SOMMAIRE :** *Les « bienfaits » des examens de recrues. — Situation économique: Vague de baisse = Vague de hausse. Recrutement du corps enseignant et traitements. Comment on « agite » une corporation. Les promesses doivent être tenues. — Questions de programme et de méthode: A propos d'un recueil de dictées. — Divers: Œuvre en faveur des instituteurs autrichiens. Société vaudoise des maîtres secondaires. — La réforme de l'enseignement secondaire et le projet Barth. — Bibliographie.*

---

## LES « BIENFAITS » DES EXAMENS DE RECRUES

*L'Éducateur* s'est suffisamment étendu sur la question des Examens de Recrues (E. de R.) pour qu'il paraisse oiseux d'y revenir encore. Tout a été dit. Il faut les laisser dormir, dit-on, et imiter à leur égard la réserve de Corneille à l'égard de Richelieu :

Qu'on dise mal ou bien du fameux cardinal,  
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien.  
Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal,  
Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien.

N'est-ce pas un peu le sort des E. de R. :

Ils ont fait trop de bien pour en dire du mal,  
Ils ont fait trop de mal pour en dire du bien.

Oui ! mais quand Corneille parlait ainsi, Richelieu était mort, tandis que les E. de R., comme le phénix... ou plutôt comme les vers blancs qui se métamorphosent en hannetons, menacent de se muer en d'autres E. de R. et continuer leur œuvre. Il faut donc connaître celle-ci et en voir le mal et... le bien.

Le mal ! Le réquisitoire du rédacteur en chef de *l'Éducateur* l'a suffisamment mis en relief : lit de Procuste dans lequel ces examens ont couché comme un malade tout le régime scolaire, en lui imposant le régime suivant :

Hors-d'œuvre aux énumérations de noms géographiques.

Soupe à la bataille... à toutes les batailles.

Dessert : Nombreuses dates (t simple).

Le bien ! Hélas, je le cherche. Comme Diogène, il est nécessaire pour le trouver de s'éclairer d'une lanterne, à la lueur de laquelle on me permettra de passer au crible de la critique ces avantages supposés : *a*) Disparition des illettrés ; *b*) Progrès de l'instruction ; *c*) Emulation entre cantons ; *d*) Critère de l'état de l'instruction populaire. Mais auparavant, faisons connaissance avec l'accusé. Voici son casier judiciaire :

« Fils de Militaire et de Centralisation. A dû le jour à la Constitution fédérale de 1874, qui unifia l'armée. N'a aucun degré de parenté avec l'Ecole. A voulu cependant conquérir celle-ci et lui imposer un bailli scolaire, puis s'est attribué tous les mérites de l'Ecole. »

Cet acte a raison : l'Ecole et les E. de R. n'ont aucun lien de famille entre eux. Les E. de R. ont leur filiation, l'Ecole en a une autre et leurs souches ne se rejoindraient pas même au jardin d'Eden.

Et vous voudriez qu'une institution aussi différente de l'Ecole fût la cause du progrès de la dernière ? N'est-il pas plus naturel de chercher cette cause dans l'Ecole elle-même ? Toute création porte en soi le germe de ses progrès futurs, sinon elle est stérile. Supposez que les E. de R. n'aient pu voir le jour à la lumière bureaucratique de 1875, est-ce que, malgré cela, la Suisse compterait encore aujourd'hui les 3 % d'illettrés (Valais et Fribourg 14 %) qu'elle avait à cette époque et dont les E. de R. s'attribuent la gloire de la disparition ? Il faut pourtant admettre que l'Ecole populaire contient suffisamment de force évolutive et progressive pour se plier à toutes les circonstances et suivre — ou devancer — le mouvement économique et social. En voulez-vous une preuve ? Un rapport officiel dit que, dans le canton de Vaud, il y avait :

En 1835, 620 écoles (725 en 1845) ;

le 30 % des enfants de 7 à 16 ans lisent bien (37 % en 1845) ;

12 % ont une bonne orthographe (18 % en 1845) ;

3 % peuvent écrire très correctement une lettre (16 % en 1845) ;

6 % sont exercés sur les quatre règles et les fractions (25 % en 1845).

Si, en 1835, on avait institué les E. de R., ils n'auraient pas manqué, en constatant les progrès accomplis pendant cette décade, de s'écrier : « Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu. » L'Ecole toute seule aurait suffi à venir à bout de ses analphabètes. C'était une nécessité économique et sociale. Il n'était plus permis d'ignorer : les chemins de fer prenaient de l'extension, les télégraphes et les téléphones facilitaient les relations entre peuples, favorisaient les apports autant intellectuels que matériels, et finalement l'Ecole devait évoluer et se développer. Elle l'a fait et les E. de R. n'y sont pour rien. En dehors d'eux, Fribourg a créé un enseignement ménager qui peut être donné en exemple à beaucoup de cantons de la Suisse romande.

Chantecler croyait que son chant faisait lever le soleil. Si les E. de R. venaient à disparaître, ils éprouveraient, en voyant se perpétuer les progrès de l'Ecole, la désillusion de Chantecler s'apercevant que le soleil s'était levé, un jour, avant son cocorico.

Cependant, dit-on encore, si les E. de R. ne sont pas la cause de la disparition des illettrés, — puisque c'est un fait d'ordre social et économique, — il n'en est pas moins vrai qu'ils ont fait progresser l'Ecole populaire. Ce qu'ils ont fait ? Ils ont voulu la conduire plus rapidement au but en faisant abstraction de ses bienfaitantes aspirations régionales et traditionnelles, de sa sage lenteur évolutive, en lui enlevant son âme. Tu fis cela, ô Examen ! pour l'Ecole, que tu traitas en cavale :

Tu parus, et sitôt que tu vis son allure,  
Ses reins si souples et dispos,  
Centaure impétueux, tu pris sa chevelure.  
Tu montas, botté, sur son dos,

jusqu'au moment où, près du fossé, près de la culbute, devant son âme vide, son cœur desséché, rassasiée de *real-instruction*, elle a crié à son Nessus, comme le poète :

    Tout est grand ! Tout est beau ! Mais on meurt dans votre air.

Une preuve, demandez-vous, que les E. de R. ne sont pour rien dans les progrès de l'instruction ! (Je ne dis rien de l'éducation, ce serait trop long.) Elle est facile à faire, du moins pour le canton

de Vaud. Voilà : La loi de 1806 impose l'obligation scolaire; celle de 1834 institue les commissions d'école (auparavant la surveillance n'était exercée que par le pasteur); celle de 1865 prescrit des manuels obligatoires; celle de 1889 décrète la gratuité de l'instruction et de tout le matériel scolaire; celle de 1905 impose l'obligation de la fréquentation de l'école deux heures au moins chaque matin pendant l'été aux élèves de plus de 12 ans. Voilà les véritables progrès et de ceux-là les E. de R. ne sont pas comptables.

Mais l'émulation entre cantons? Il est vrai, ce fut une course, Marathon funeste! Il fallait devancer les autres : on jeta du lest, on lâcha l'une après l'autre toutes les pièces de ses vêtements (travaux manuels, principe d'activité), sa giberne, son fusil. On arriva au poteau pour constater que d'autres l'occupaient déjà. Et lorsqu'on voulut se refaire et réparer ses forces, on s'aperçut que, dans ce raid échevelé, on avait abandonné son sac de subsistances. Cependant qu'on dénouait sa ceinture pour y puiser les fruits secs qu'on avait recueillis en route : répétitions de noms, cours caniculaires, cours complémentaires genre 1889-1914.

Resterait, des quatre avantages supposés, celui-ci : Les E. de R. ont été le critère de l'instruction populaire. Il faut admettre alors que l'instruction d'Obwald vaut celle de Genève, puisque ces deux cantons ont été souvent en tête de l'échelle fédérale des examens. Et pourtant Genève a 48 % de ses élèves qui passent par l'école secondaire, Obwald 8 %. Il serait cruel de conclure.

Et pourtant il le faut. Concluons donc.

Il est un fait digne de remarque. A côté de chaque inventeur, de chaque institution, il s'est trouvé des tiers qui ont su attirer sur eux les regards, ravir au possesseur légitime le bénéfice de son travail et s'en faire attribuer le mérite : Faust et Schöpfer à côté de Gutenberg; Americ Vespuce, à côté de Colomb; Daguerre, à côté de Tiepce. L'Ecole n'a pas échappé à cette loi : elle a trouvé un beau jour, attachés à ses flancs, les E. de R., cette fluxion. Il la faut résoudre,

Car nous désirons voir l'Enseignement guéri  
De cette fluxion. Sinon, le bistouri.

J. CORDEY.

## SITUATION ÉCONOMIQUE

### Vague de baisse = Vague de hausse.

Au printemps dernier, les journaux ont fait grand bruit autour d'un mouvement de baisse qui, paraît-il, se dessinait en Amérique, en Angleterre et en France sur certains articles de consommation courante. Il s'agissait surtout de matières brutes dont la production dépend des circonstances atmosphériques ; les produits manufacturés n'étaient pas affectés par le mouvement, mais, ajoutait-on le contre-coup sur notre pays se ferait sentir tôt ou tard. On assure même (nous avons peine à le croire) que certains magistrats de chez nous en attendaient des effets suffisants pour remettre en question, en partie du moins, des projets d'augmentation de traitements envisagés jusqu'alors comme urgents.

Le temps a passé. S'il y a eu des baisses, elles ont été imperceptibles ; pour le moment, on nous fait entrevoir des hausses prochaines. On nous assure que nous devrions payer notre pain beaucoup plus cher, et pour nous en convaincre on commence par nous le noircir ; voici venir l'augmentation du prix du lait, peu considérable en soi, mais entraînant celle des produits dérivés. En tous pays, du reste, les fluctuations du prix de la marchandise-étalon (là, le coton ; ailleurs, le café, le thé, le vin ; chez nous, le lait) déterminent plus ou moins celles du coût général de l'existence.

Parlerons-nous des logements ? Le taux de l'argent qui, avec celui de la main-d'œuvre, règle presque automatiquement le prix des logements frappés d'hypothèques (l'immense majorité), ce taux a presque doublé depuis la guerre. Le côté inquiétant de l'affaire, c'est qu'une nouvelle et formidable hausse d'intérêt, allant du 1 au 2 %, s'est produite au cours des 3 derniers mois, ce qui entraînera inévitablement une nouvelle hausse des loyers. Or les dernières revendications formulées par nos associations corporatives, et sur lesquelles il n'a pas encore été tranché, l'ont été avant la crise nouvelle de la cherté de l'argent. C'est dire qu'elles risquent d'être insuffisantes pour le corps enseignant des grands centres, et qu'en aucun cas les indemnités de résidences prévues ne sauraient être réduites, qu'elles soient mises à la charge de l'Etat ou à celle des communes. L'inquiétude des intéressés est d'autant plus légitime, que la hausse des loyers se double des prix formidables du chauffage au charbon, qui sont au quintuple des prix d'avant-guerre.

Le phénomène était du reste attendu par nos économistes. Les pays à change élevé, comme la Suisse, devront aller à la rencontre de ceux à change déprécié, jusqu'à ce qu'un équilibre relatif s'établisse dans leurs conditions économiques respectives. C'est dire que nous payerons d'une

augmentation du coût de la vie la dépréciation prévue de notre change.

Si donc on attend la vague de baisse pour consacrer dans la loi l'augmentation des traitements, on risque d'attendre longtemps, et de payer ce retard par des allocations plus élevées.

#### **Recrutement du corps enseignant et traitements.**

On sait que le canton de Berne a voté cette année à ses instituteurs des traitements comportant un minimum de 3500 fr. et un maximum de 5000 fr., plus d'importantes prestations en nature et des suppléments pour les grandes localités. Il est probable que l'on fera état de ces chiffres, insuffisants à notre gré, pour estimer exagérées les demandes des corps enseignants de Neuchâtel et de Vaud, actuellement pendantes. Cette argumentation risquerait de se retourner contre ceux qui y recourraient : nos collègues bernois étaient en effet partiellement désarmés dans leurs revendications par la pléthore d'instituteurs qui afflige ce canton. Qu'on en juge : Le rapport annuel du Comité central de la Société des Instituteurs bernois nous apprend qu'au 30 avril 1920 il y avait dans ce canton 156 instituteurs et 409 institutrices, soit au total 565 (nous disons bien *cinq cent soixante-cinq*) membres du corps enseignant primaire non placés ; nous ne parlons pas des nombreux maîtres secondaires sans place.

Dans le canton de Vaud, pour ne parler que de celui-là, les circonstances sont tout autres. Malgré l'indulgence du jury, 11 brevets d'instituteurs ont pu être attribués le printemps dernier, complétés par 8 autres cet automne. Certaines classes de l'École normale sont fort peu peuplées, malgré des admissions plutôt faciles. Si des classes ne restent pas sans direction, cela tient au fait que peu de maîtres prennent leur retraite, et pour cause.

Les circonstances ne sont pas différentes en ce qui concerne le corps enseignant secondaire. Ce sont les retours de l'étranger qui ont permis de repourvoir plusieurs postes vacants, et les étudiants vaudois qui se destinent à l'enseignement ne constituent, à l'Université de Lausanne, qu'un groupe infime.

On n'empêchera pas ici la loi de l'offre et de la demande de jouer son rôle. Bien que plusieurs l'accusent de toutes sortes de méfaits, elle a du moins l'avantage d'établir une norme juste dans les rapports entre les ressources de la moyenne de la population en général, et celles d'une corporation en particulier. Si peu de jeunes gens osent demander leur gagne-pain à l'enseignement, c'est que, à tort ou à raison, ils espèrent trouver mieux dans d'autres domaines d'activité. On peut le déplorer pour l'école, mais on ne peut échapper aux conséquences de cette constatation.

Et avant tout il faut attirer à l'enseignement *les capacités*. Un effort sérieux s'impose donc, effort qui porte en soi non pas l'appauvrissement redouté, mais l'enrichissement intellectuel et, osons-nous dire, moral et matériel de l'ensemble. C'est là une vérité trop souvent démontrée ici pour que nous y insistions; mais il est bon de la répéter dans ce moment décisif.

#### Comment on « agite » une corporation.

Des esprits pondérés, et bien intentionnés du reste, ont reproché au corps enseignant de nos cantons de s'agiter trop à l'occasion de ses revendications matérielles; cela cadre mal, hélas! avec la nature idéale de ses fonctions. Mais il ne faut pas oublier que ce qui a créé et entretenu l'agitation, ce qui risque de l'alimenter encore, c'est d'abord la conscience du tort séculaire fait à des serviteurs indispensables du pays, et c'est aussi l'obligation dans laquelle ils se sont trouvés, depuis plusieurs années, de formuler à tout instant des demandes nouvelles, qu'il a fallu défendre toujours à nouveau. Pas une concession qui n'ait exigé de nombreuses démarches! Que de récriminations eussent été épargnées par un geste spontané des autorités, conscientes des nécessités du moment!

Si des faits récents trouvent leur explication dans des circonstances extraordinaires, le moment est venu d'enregistrer définitivement l'état nouveau des choses, et de mettre fin, ce faisant, à l'agitation si préjudiciable à l'école, que nous sommes les premiers à déplorer. Nous avons la ferme conviction que lorsque le corps enseignant sera libéré de l'obligation de formuler chaque année de nouvelles revendications, lorsqu'il se trouvera de nouveau protégé par une loi exempte des fluctuations d'opinions, la tranquillité renaîtra dans son sein. Mais pour cela

#### Les promesses doivent être tenues.

Dans le canton de Vaud, les fonctionnaires et les maîtres des divers degrés sont au bénéfice d'une déclaration du Conseil d'Etat affirmant que leur situation serait régularisée cette année encore par la loi. Nous n'avons aucune raison de croire que cette haute autorité veuille revenir sur sa décision. Ce qui nous inquiète, par contre, c'est que l'on risque de faire état de certaines circonstances pour s'en tenir à des mesures insuffisantes. Il est de mauvaises raisons dont il faut déjouer les effets par avance. Si l'on nous dit que certaines récoltes sont déficitaires, nous répondons que nous n'avons pas participé au bénéfice des récoltes magnifiques d'autres années. Si l'on parle du cercle vicieux économique, du renchérissement que provoquent les augmentations de traite-



ments elles-mêmes, nous répondons que ceux qui ont ouvert ce cercle doivent le fermer les premiers en cessant de renchérir leurs produits. Si l'on parle de la fièvre aphteuse qui décime les troupeaux, nous répondons que c'est là, certes, un grand malheur, mais que nous en supporterons notre part par le renchérissement de la viande et la rareté du lait, et que, d'ailleurs, la bourse de l'instituteur ou du professeur connaît, elle aussi, dès longtemps, certaine fièvre débilitante... Si enfin on allègue l'insuffisance des ressources, nous répondons que l'impôt non pas ruineux, mais justement perçu, peut y pourvoir ; il en sera ainsi lorsqu'on aura réussi à atteindre tous les titres aux porteurs par l'impôt sur les coupons, lorsqu'on ne permettra plus que des commerçants roulant automobile déclarent un revenu égal au salaire d'un petit employé et lorsque ceux qui consomment leurs propres produits payeront eux aussi l'impôt sur le produit du travail.

Les promesses doivent être tenues, disons-nous. Mais *nos* promesses à nous doivent l'être aussi. Il n'est pas un seul d'entre nous qui n'ait pris en son for intérieur l'engagement de répondre à la sollicitude de l'État, lorsqu'elle se manifesterait, par un redoublement de conscience dans l'accomplissement du devoir professionnel : nous ne nous déjugeons pas. Il n'est pas un seul de nos comités qui n'ait pris le même engagement au nom de la collectivité : nous ne ferons pas mentir leurs déclarations. Il faudrait trembler pour l'avenir de nos écoles, pour l'avenir du pays, si à l'exemple des groupements dont le seul souci est la poursuite du bien-être matériel, nous nous montrions incapables, le moment venu, de laisser pour un temps ces questions, et de reprendre et de continuer une autre lutte : la lutte en faveur du progrès de l'école publique, du perfectionnement de ses méthodes et (condition indispensable) de notre propre développement. Ceux qui parlent ou écrivent en faveur du corps enseignant ont besoin de cette assurance pour entraîner les convictions.

ERNEST BRIOD.

## QUESTIONS DE PROGRAMME ET DE MÉTHODE

### A propos d'un recueil de dictées.

La préface du nouveau recueil de dictées<sup>1</sup> que publient MM. Ch. Vignier et E. Savary a, en ces temps de « crise du français », la valeur d'un document pédagogique de première utilité. Cela nous engage à en reproduire ci-dessous le début, qui intéressera tous nos lecteurs et dans lequel ils trouveront, nous en sommes certain, le reflet de leurs propres expériences :

« Il y a quelque cinquante ans, le seul exercice de français pratiqué dans nos écoles était la dictée. Chaque matin, le maître, au hasard, prenait un texte (sans rapport d'ailleurs avec les connaissances grammaticales des élèves), et le

<sup>1</sup> *Recueil de dictées*. Grammaire, vocabulaire, élocution, rédaction, lecture expliquée, par Ch. Vignier et Ernest Savary. Payot & Cie, 4 fr. 50.

dictait lentement en indiquant les signes de ponctuation. Après le point final, les élèves échangeaient leurs cahiers ; puis une douce mélodie s'élevait dans la classe : on avait passé à l'épellation de tous les mots, et chacun s'efforçait de découvrir les fautes du voisin ; les plus grosses d'entre elles faisaient l'objet d'une analyse, d'une explication ; on les additionnait ensuite. Des louanges étaient décernées aux uns, les mauvaises notes et les pensums pleuvaient sur les autres... Et, le lendemain, on recommençait. Tous les jours, c'était un contrôle des connaissances orthographiques des élèves ; quant à un enseignement rationnel de l'orthographe, il n'en était pas question.

» A ce régime, les enfants bien doués finissaient par écrire à peu près sans fautes. Pour les autres, le système avait plutôt pour résultat de leur faire prendre en dégoût leurs leçons de français ; la dictée, telle qu'elle était comprise, contribuait à imprimer dans leur mémoire des physionomies de mots erronés, et leur donnait l'impression que la grammaire (avec ses règles et ses exceptions) était un dédale où ne pouvait que s'égarer leur esprit.

» Une réaction ne devait pas tarder à s'élever contre un exercice aussi illogique que peu intéressant. Conduite avec une ardeur incomparable par M. J. Payot, Inspecteur d'académie, la campagne réussit à faire considérer la dictée comme un travail inutile, nuisible même, bon à mettre au rang des vieilleries pédagogiques. On fit de la copie (parce qu'à copier les mots, on les imprime dans la mémoire), des exercices de grammaire (qui étaient l'application des règles apprises), du vocabulaire (pour enrichir le langage et enseigner la figure des mots), enfin de la lecture expliquée. Et, après expérience, on constata, non sans quelque stupeur, que l'orthographe de nos enfants, au lieu de s'être améliorée, avait subi un indéniable recul. C'était l'époque des faillites : on cria à la crise du français à tous les degrés de l'enseignement ; et la faute en revint, sans conteste, à la suppression de la dictée.

» Nous pensons que la vérité est dans un juste milieu. Oui, la copie, les exercices de vocabulaire sont utiles : il faut qu'avant d'écrire un mot, l'enfant en ait eu sous les yeux la physionomie, qu'il s'en soit imprimé dans l'esprit le souvenir visuel ; il faut qu'il l'ait épelé, et écrit, apportant ainsi à une première impression les précieux concours de la mémoire auditive et de la mémoire musculaire. Oui, mais tout cela est insuffisant, puisque exclusivement passif. La dictée (si on veut l'adapter aux méthodes de la pédagogie moderne) met en jeu les facultés actives de l'esprit ; elle demande l'effort de volonté qui fait revivre dans le souvenir la forme des mots ; elle exige l'attention réfléchie qui remet en mémoire, sous l'impulsion intelligente du maître, les règles de grammaire dont l'application est requise. La dictée préparée, donnée et corrigée par un maître actif est un exercice au cours duquel tout est vie, et par conséquent profit.

» Cela revient à dire, c'est presque un truisme, que la dictée vise à « enseigner » l'orthographe. Ce point admis, il ne saurait plus être question de confier au hasard le choix des textes à dicter, et la difficulté se trouve précisément dans ce choix : les morceaux donnés aux élèves doivent, selon la logique : 1<sup>o</sup> apporter chaque jour quelques mots nouveaux ; 2<sup>o</sup> être en rapport direct avec les leçons de grammaire. »

Tous ceux qui ont vécu les avatars de l'enseignement du français au cours des

trente dernières années souscriront à l'exposé si judicieux des auteurs du *Recueil de dictées*. Encore que la dictée ne soit que l'un des moyens de fixer l'orthographe et d'appliquer la grammaire, et qu'elle doive, dans les classes supérieures, céder graduellement le pas à la composition, elle n'en garde pas moins une valeur intellectuelle indiscutable, à la condition d'être vraiment un exercice d'application. Au moment où le *Cours de langue française* prend peu à peu une place essentielle dans nos moyens d'enseignement du français à l'école primaire, il importait de fournir aux maîtres un recueil qui facilitât l'assimilation des règles essentielles, et cela d'après un plan conforme à celui de l'ensemble de l'œuvre.

Ce n'est pas diminuer le maître que de l'aider, en lui fournissant la matière qu'il ne pouvait recueillir lui-même qu'au prix de longues recherches; c'est contribuer à rendre une méthode fructueuse que d'en préciser les éléments dans un manuel de préparations, telles que celles que nous offre le *Recueil de dictées*. Ce n'est pas rendre la méthode stérile que de la généraliser, c'est bien plutôt en doubler les effets. Pour notre part, nous admirons sans réserve l'effort qui aboutit à grouper tant de textes à la fois courts, simples, à la portée de l'élève, et présentant les particularités grammaticales requises, tout en étant tirés pour la plupart de bons auteurs.

A une condition toutefois : c'est que le rôle du livre de lecture n'en soit pas trop diminué dans l'exercice général du langage et qu'il garde sa valeur même pour l'enseignement du vocabulaire et de l'orthographe. Il reste le centre de l'enseignement du français, grâce à ses textes moins fragmentaires, et au fait que l'élève l'a toujours sous la main comme référence et moyen de contrôle précieux.

En conformant leur *Recueil de dictées* au principe de concentration, MM. Vignier et Savary servent l'idéal d'économie de l'effort qui permettra à l'école moderne de suffire à ses tâches nouvelles sans négliger les anciennes. En écrivant enfin un livre du maître, dans une époque de mercantilisme, ils donnent un exemple louable de désintéressement; on n'ignore pas, en effet, que, quand bien même il serait acquis par tous ceux qui enseignent l'orthographe chez nous, un tel livre ne peut prétendre à un tirage rémunérateur. Félicitons-nous de ce que sa valeur pédagogique n'en ait été diminuée en rien, et qu'il porte au contraire la marque d'une œuvre conçue et réalisée par amour pour la cause de l'instruction éducative en Suisse romande.

E. B.

---

## DIVERS

**Œuvre en faveur des instituteurs autrichiens.** — M. le D<sup>r</sup> E. Trösch nous prie d'attirer l'attention de nos lecteurs sur la liste de souscription qu'il a adressée à toutes les écoles suisses en faveur de cette œuvre.

Le Comité de la S. P. R. a exposé son point de vue ici-même récemment. Il va sans dire qu'il n'entend contrecarrer aucune initiative individuelle ni aucun sentiment généreux.

**Société vaudoise des maîtres secondaires.** — Cette société a tenu sa réunion annuelle à l'Aula de l'École normale, le samedi 18 septembre. Après avoir adhéré à la nouvelle Fédération vaudoise des traitements fixes, elle a entendu un rapport très complet, remarquablement écrit et fort intéressant fait par M. Lavanchy, professeur au Collège de Vevey, sur la question du *Raccordement entre l'École primaire et l'École secondaire*.

Dans une première partie, de nature plutôt polémique, le rapporteur s'est attaché à réfuter certaines critiques formulées récemment à l'adresse de l'école secondaire vaudoise. La défense des études classiques, des études désintéressées, de l'éducation intellectuelle pour elle-même, lui a fourni l'occasion de belles envolées où son talent d'exposition fut mis au service d'une force de conviction à laquelle nous nous plaignons à rendre hommage. Ce sont surtout les articles parus l'année dernière dans notre journal sur la question du raccordement, ainsi que l'étude publiée récemment par la Société pédagogique vaudoise en vue de la revision de la loi scolaire, qui eurent l'honneur de servir de base à la réfutation tentée par M. Lavanchy.

Dans une deuxième partie d'allure plus sereine et d'une objectivité plus sûre, le distingué rapporteur a recherché avec une grande hauteur de vues les moyens de parer à ce qu'il y a de juste dans les critiques adressées à l'enseignement secondaire. C'est surtout la démocratisation réelle des études, par l'élimination des « amateurs », des fils de famille peu doués, par la gratuité assurant à tous les enfants bien doués le bénéfice d'une éducation supérieure, qui lui tient à cœur. Il déplore l'insuffisance de la préparation professionnelle des maîtres secondaires licenciés, leur individualisme outré, leur fréquente indifférence pour les questions d'éducation. Mais ce sont précisément ces raisons qui, selon lui, conduiraient l'école secondaire vaudoise à un désastre si, dans les circonstances actuelles, elle devait se contenter d'une scolarité réduite. D'autre part, les réformes préconisées par la Société pédagogique vaudoise en faveur de l'école primaire, tout particulièrement l'institution des classes sélectionnées, devraient être réalisées au préalable.

Ce sont ces considérations qui ont conduit M. Lavanchy aux deux conclusions suivantes :

1. La S. V. M. S. s'oppose à la réalisation immédiate du raccordement à 12 ans entre l'École primaire et l'École secondaire.

2. La S. V. M. S. prend l'initiative d'une réorganisation pédagogique et démocratique des études secondaires, en chargeant son comité de nommer une commission de maîtres, à laquelle s'adjoindront des représentants de l'École primaire et de l'Université.

Vu la longueur du rapport, l'assemblée n'a pas disposé du temps nécessaire à son examen approfondi. Elle en a décidé l'impression, mais a toutefois adopté la conclusion 2, renvoyant toute décision sur la conclusion 1 à la séance de 1921.

Le rédacteur de l'*Educateur* ne veut pas, dans ce bref compte rendu, reprendre la discussion sur les arguments de fond avancés dans le rapport au sujet de ses appréciations antérieures. Avant de poser la plume qu'il tient dans ce

journal, il précisera une fois encore son point de vue dans un prochain article. Il s'est borné, dans la discussion, à faire remarquer qu'il n'y avait pas là une question spécifiquement vaudoise, ni un mouvement « primaire » ou aveuglement niveleur, mais que si ce problème avait été traité dans les organes de nos sociétés pédagogiques, c'est qu'il est un élément du grand mouvement d'idées qui agite tous les pays cultivés en matière d'éducation publique, mouvement dont des membres de la S. V. M. S. semblent ne pas soupçonner encore l'existence. N'avons-nous pas entendu, au cours de la brève discussion, un directeur de collège communal mettre l'assemblée en garde contre le danger de toute concession en cette matière ! Comme s'il s'agissait d'autre chose que de rechercher en commun, dans un même amour pour la cause de l'éducation en terre romande, la meilleure organisation et les méthodes les plus sûres pour élever le niveau *général*, intellectuel et moral de notre peuple, et mettre l'école au service de l'idéal civique qui est le nôtre !

Tel est bien, du reste, nous en sommes certain, le sentiment de la grande majorité des participants à la séance de la S. V. M. S.. La preuve nous en fut donnée par l'accueil extraordinairement chaleureux fait à deux motions, l'une de M. Jaquenod, maître au Collège de Moudon, qui demanda une entente plus étroite avec le corps enseignant primaire pour le cas où nos revendications matérielles si justifiées ne rencontreraient pas l'accueil auquel elles ont droit, l'autre de M. Meylan, directeur des écoles de Vallorbe, proposant l'adhésion de la S. V. M. S. à la Société pédagogique de la Suisse romande, et l'adoption de *l'Éducateur* comme organe officiel de la Société. Le renvoi au Comité, avec pressante recommandation, de la motion de M. Meylan, fait entrevoir, dans les rapports entre primaires et secondaires vaudois, dans la généralisation des discussions pédagogiques, dans le rôle d'intermédiaire que pourra jouer notre journal entre tous ceux qui servent chez nous la même cause à des degrés différents, des perspectives nouvelles, insoupçonnées il y a peu de temps encore.

Au dîner qui suivit, des paroles cordiales furent prononcées par MM. Gilliard, président, Besançon, inspecteur de l'enseignement secondaire, Chappuis-Jaton, président de l'Association des employés cantonaux, et J. Tissot, instituteur, délégué du Comité de la S. P. V.

#### LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET LE PROJET BARTH<sup>1</sup>

Depuis très longtemps, quand il est question de la réforme de l'enseignement secondaire, on cite dans la presse pédagogique et dans les journaux quotidiens le « rapport Barth ». *L'Éducateur* en a parlé, ici et là, à l'occasion de comptes rendus de séances d'associations pédagogiques et d'articles bibliographiques. Mais tous ceux qui n'ont pas les loisirs de suivre de près le mouvement de la réforme scolaire ignorent sans doute le projet du recteur de l'École supérieure des jeunes filles de Bâle. Il paraît donc indiqué de les familiariser avec les

<sup>1</sup> Die Reform der höheren Schulen in der Schweiz von Dr. Alb. Barth, Basel. 1919.

grandes lignes de ce projet, ceci d'autant plus que la traduction française du « rapport Barth » ne paraîtra pas avant l'automne.

Pour bien comprendre ce qui va suivre, il ne faut pas oublier que la question de la réforme de l'enseignement secondaire se pose aussi sur le terrain de la Confédération. Les lecteurs de notre journal savent en effet que la souveraineté des cantons, en ce qui concerne cet enseignement, n'est plus absolument intacte et qu'elle a été entamée sur deux points par la Confédération.

D'une part, l'École polytechnique fédérale a fixé, dès sa fondation, les connaissances qu'elle exige à l'entrée. Plus tard, surtout à partir de 1883, elle a conclu, avec un grand nombre d'écoles cantonales (actuellement 18, si je suis bien informé) des conventions réglant les conditions auxquelles les diplômes délivrés par ces établissements valent comme examen d'admission à l'École polytechnique. Ainsi se produit l'intervention constante et prépondérante du Conseil de l'École polytechnique dans l'organisation et dans les programmes des écoles secondaires du degré supérieur.

Une seconde intervention est basée sur l'article 33 de la Constitution fédérale, qui dit : « Les cantons peuvent exiger des preuves de capacité de ceux qui veulent exercer des professions libérales. La législation fédérale pourvoit à ce que ces derniers puissent obtenir, à cet effet, des actes de capacité valables dans toute la Confédération. » Dès le 19 décembre 1877, la « Loi fédérale sur l'exercice de la médecine » a placé les examens des médecins, des dentistes, vétérinaires et pharmaciens sous la surveillance d'une commission directrice, devenue, le 10 mars 1891, la Commission fédérale de maturité. Celle-ci s'occupe tout naturellement des questions de programmes et de plans d'études des gymnases. Mais en fait, son influence indirecte atteint déjà les écoles secondaires inférieures qui préparent aux études gymnasiales.

L'influence de la Confédération se fait ainsi sentir dans deux domaines particuliers : dans celui des connaissances techniques et dans celui des professions médicales. Or, les écoles secondaires des deux degrés devant préparer à toutes les professions libérales, et non seulement aux deux précitées, il en est souvent résulté des inconvénients. Dans ces dernières années, les élèves sortant des écoles secondaires supérieures et se destinant aux professions techniques et médicales représentaient à peine le 50 % des bacheliers. Leurs besoins étaient protégés par la Confédération, qui, par contre, négligeait les études des autres ou même les forçait à se plier aux exigences fixées par elle pour les médecins et les techniciens. On conçoit facilement que le développement des écoles secondaires supérieures n'en ait pas toujours été favorisé.

Pour les autres professions que celles citées plus haut, chaque canton est libre d'agir à sa guise. Il en est résulté une bigarrure dont il serait facile de citer des exemples frappants.

Depuis de nombreuses années, on éprouvait le besoin de mettre un terme à cette confusion. De plus en plus nombreuses se faisaient les voix qui réclamaient une nouvelle étude des conditions d'admission aux examens de maturité. On pourrait, à la même occasion, mettre en harmonie l'enseignement secondaire supérieur avec les exigences et les tendances de notre époque (culture nationale, etc.).

Mais qui devait prendre la tête du mouvement ? Il est compréhensible que les cantons ne voulaient pas se mettre à l'œuvre avant de connaître les intentions de la Confédération. C'est celle-ci qui en prit l'initiative. En décembre 1916 M. Calonder, alors chef du Département fédéral de l'intérieur, invita M. Barth, recteur de l'École supérieure des jeunes filles de Bâle, à lui présenter une étude complète de la réforme de l'enseignement secondaire supérieur et à formuler des propositions précises. Telle est l'origine du rapport Barth, un volume in-8° de 290 pages qui constitue l'ouvrage le plus complet publié à ce jour sur la question de l'examen de maturité. Je vais essayer d'en présenter l'essentiel aux lecteurs de notre journal.

Je laisserai de côté les parties historique et statistique de l'important ouvrage de M. le recteur Barth. Non qu'elles manquent d'intérêt. Elles sont au contraire indispensables à quiconque veut connaître l'histoire de l'enseignement secondaire supérieur en Suisse, et l'étude de la partie statistique avec ses nombreux tableaux permet à chacun de se rendre un compte exact de la bigarrure déjà citée qui règne dans l'organisation des écoles. Ces deux parties étaient indispensables à l'auteur pour lui permettre d'établir ses développements ultérieurs, sur une base solide. Mais elles ne sont pas d'une nécessité absolue à celui qui désire se renseigner rapidement sur les propositions mêmes de M. Barth.

Comme point de départ, le distingué pédagogue bâlois choisit les thèses, — dont il était lui-même l'auteur, — adoptées dans sa réunion annuelle de 1916 par la Société suisse des maîtres des écoles moyennes (Gymnasiallehrer) et qui ont trait, surtout, à la tâche nationale de ces établissements. Il est dit, entre autres, que les gymnases et les établissements similaires rempliront leur mission nationale en préparant les élèves aux études exigées par leur profession future et en leur donnant une culture qui les rendra utiles à la communauté, même en dehors de leur activité professionnelle. Ils s'appliqueront, y lisons-nous encore, à un enseignement approfondi de la langue maternelle et voueront une attention particulière, dans l'enseignement des langues nationales, à la littérature indigène. Toutes les écoles secondaires du degré supérieur devront fournir à leurs élèves l'occasion d'apprendre la troisième langue nationale et ceux-ci devront être initiés, vers la fin de leur scolarité, par l'histoire du dix-neuvième siècle, à l'organisation et au fonctionnement de notre Etat démocratique suisse. Une autre thèse dit encore que la Société suisse des maîtres de gymnase ne considère pas comme nécessaire un empiètement de la Confédération sur la souveraineté cantonale en matière scolaire. Tous les établissements scolaires préparant aux études universitaires doivent initier leurs élèves au travail intellectuel et aux études scientifiques. Cette initiation peut se faire dans la branche ou le groupe de branches qui forme le centre des études de chaque établissement (langues anciennes ou modernes, mathématiques, sciences naturelles). Dans les autres domaines du savoir humain, l'enseignement devrait renoncer à une systématisation complète. Les types d'écoles suivantes correspondent aux principes ainsi posés : le gymnase classique ; le gymnase de langues modernes (que nous ne possédons pas encore) ; le gymnase mathématique et scientifique et enfin le gymnase avec latin, mais sans grec. Les autres thèses contiennent des vœux concernant le nombre des heures obligatoires, l'admission des élèves aux univer-

sités et à l'École polytechnique fédérale et la liste des écoles dont les examens de maturité sont reconnus par la Confédération. Basé sur ces considérations et sur bien d'autres encore, trop longues et trop nombreuses pour être citées ici, l'auteur se propose, non d'établir des dispositions générales pouvant former un plan d'études fédéral, mais bien de fixer le cadre général à créer par la Confédération et dans lequel chaque établissement d'instruction secondaire pourra et devra se développer selon sa propre individualité. Ce cadre ne devra pas constituer un obstacle au développement des écoles mais permettre de perfectionner la maturité libre et la maturité scolaire.

Après une série de considérations générales, toutes très intéressantes, sur l'état actuel de l'enseignement secondaire supérieur et sur les améliorations susceptibles d'y être apportées. M. Barth fixe comme suit les *tendances générales essentielles de la réforme* telle qu'il la préconise :

a) Il faut qu'elle permette de remplacer la surcharge actuelle des programmes par un système où toutes les forces de l'élève puissent être consacrées au développement de ses capacités intellectuelles et à l'élargissement de son horizon.

b) Il faut qu'elle apporte plus de clarté et de simplicité, d'abord dans les compétences respectives des autorités fédérales et cantonales, puis dans l'ensemble des conditions de l'école et de la maturité, liberté laissée aux cantons de délimiter à leur gré la tâche de leurs écoles, mais d'autre part, unification sur tous les points qui ne touchent pas à la constitution intime des écoles et à leur idéal particulier d'éducation.

c) Il faut qu'elle aide aux élèves de nos écoles secondaires à acquérir une vue un peu pénétrante de l'histoire, de la géographie et des institutions politiques du pays, et qu'elle leur facilite, par une étude suffisante des langues nationales, le contact direct avec leurs Confédérés.

Ces tendances se trouveront condensées en des thèses précises ; il n'est donc pas nécessaire de nous y arrêter maintenant. Je voudrais seulement dire ici que l'auteur du rapport s'attend à ce que les gymnases de langues modernes jouent un rôle important au point de vue national. Dans un résumé des résultats de son étude, dont la traduction, faite par M. Paul Martin, a paru dans le dernier volume de l'« Annuaire de l'instruction publique en Suisse » et à laquelle j'ai souvent eu recours, M. Barth dit ceci : « Il n'est pas suffisant que les écoliers suisses allemands sachent, comme devant, le français et peut-être l'italien ; le Romand n'a pas le droit de considérer la langue de ses Confédérés suisses allemands comme quelque chose d'inférieur. Plus les Romands montreront de goût et de sympathie pour la langue allemande, mieux aussi on pourra s'entendre en politique. Le gymnase de langues modernes devrait cultiver fortement la langue allemande en pays romand. »

(A suivre.)

E. FREY.

#### BIBLIOGRAPHIE

*Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*. Fascicule V : Ambassadeur. — Aquaviva. — Administration : 7, place Piaget, Neuchâtel.

Est-ce impression personnelle ou simple hasard ? Cette livraison de la grande publication nationale, dont nous avons déjà signalé les premiers fascicules,



nous paraît démontrer d'une manière particulièrement frappante l'utilité de cette courageuse entreprise. Qu'il s'agisse de renseignements essentiels sur tels hommes ou telles familles (Amiel, Anastasi, etc.), de tels lieux (Appenzell, Anniviers), de tels faits (1<sup>er</sup> août, 10 août), tels aspects de la vie économique en Suisse (apiculture), ou enfin de tels mouvements d'idées (anabaptisme, anarchisme), le *Dictionnaire* est une mine inépuisable à laquelle de nombreuses générations viendront puiser.

E. B.

*Géographie générale de W. Rosier. Vol. I : Europe, nouvelle édition par C. Biermann. Illustrée de 241 gravures, cartes, plans et tableaux graphiques. Payot et Cie, Lausanne et Genève. Prix fr. 9.*

C'est un véritable tour de force que réalisent auteurs et éditeurs en publiant, moins de deux ans après l'armistice de 1918, cette nouvelle édition du premier volume de la *Géographie générale* de W. Rosier, complètement remanié et mis à jour par M. Ch. Biermann. Les principes qui ont guidé M. Rosier dans l'élaboration de ses ouvrages sont connus : en faire des livres de lecture en même temps que des manuels d'enseignement, faire abstraction de beaucoup de noms au profit des renseignements pittoresques et suggestifs, au profit surtout du matériel intuitif représenté par de nombreuses et belles gravures, de cartes partielles ou synthétiques et de résumés statistiques qui sont la véritable initiation à la science géographique. Les résumés qui terminent chaque chapitre procèdent des conceptions pédagogiques claires et saines dont M. Rosier reste chez nous l'un des représentants les plus autorisés.

De son côté, le rédacteur de la nouvelle édition, M. Biermann, appartient à l'école des géographes modernes qui s'appliquent à dégager du chaos apparent des phénomènes géographiques et ethniques les lois éternelles qui régissent leurs réactions réciproques et font de cette étude ainsi comprise l'une des plus captivantes et des plus fructueuses qui soient. Donner, dans les conditions actuelles, un tableau animé de cette Europe que vient de mutiler la plus affreuse des guerres, et faire que ce tableau conserve la sérénité et l'objectivité dont un ouvrage d'éducation et de science ne doit pas se départir, voilà la difficulté qu'avait à surmonter cette nouvelle édition. Autant que nous pouvons en juger à première vue, elle y est si bien parvenue que ce livre ne sera pas seulement le manuel scolaire attendu, mais un ouvrage de bibliothèque privée et publique qu'il faudra posséder pour acquérir sur la nouvelle division politique de notre continent, ses origines, ses conséquences probables, les notions que ceux qui ont vécu cette époque troublée doivent posséder pour en comprendre mieux les manifestations.

Le style de M. Biermann nous paraît bien être celui qui convient à l'exposition didactique ; à la fois simple et clair, il atteint à la forme littéraire sans recherche inutile de l'effet. Les idées essentielles sont mises en relief par l'impression. La méthode qui a présidé au choix des idées et à leur enchaînement rappelle celle qui a rénové les études d'histoire naturelle par l'établissement constant des rapports de cause à effet. Devenue à son tour une science biologique, la géographie acquiert une valeur éducative dont les sèches nomenclatures d'autrefois étaient tout à fait dépourvues.

E. B.

# VAUD

## DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

### Enseignement primaire

#### Allocations de renchérissement de la vie

Les membres du personnel enseignant primaire et des écoles enfantines sont informés qu'ils peuvent toucher, dès le 4 octobre aux Recettes de districts, les allocations de renchérissement de la vie pour le 3<sup>me</sup> trimestre 1920.

Pour le district de Lausanne (sauf la commune de Lausanne) ces allocations seront payées par la Banque cantonale vaudoise et pour le cercle de Ste-Croix par l'Agence de la dite Banque.

*Service de l'Enseignement primaire.*

## Examens

### pour l'obtention du diplôme spécial pour l'enseignement primaire supérieur.

Le personnel enseignant primaire est informé que les examens pour l'obtention du diplôme spécial pour l'enseignement primaire supérieur auront lieu les 21, 22 et 23 octobre 1920.

Les candidats doivent se faire inscrire au Département de l'Instruction publique, 1<sup>er</sup> service, avant le 14 octobre prochain à 17 heures.

Ils devront indiquer clairement s'ils désirent subir les épreuves de la partie littéraire ou de la partie scientifique du dit examen en faisant connaître les groupes spéciaux et les auteurs français et allemands dont ils ont fait choix, conformément au programme d'examen annexé au Règlement du 13 avril 1917.

**Département de l'Instruction publique.  
Service de l'Enseignement primaire.**

## Place primaire au concours.

**INSTITUTRICE: Panex sur Olon** (*maîtresse d'école enfantine et de travaux à l'aiguille*): fr. 1100, logement, jardin ou indemnité; 12 octobre.

### Edition J.-H. JEHEBER

GENÈVE — 20, rue du Marché.

#### LIVRES DE MARDEN

Les Miracles de la Pensée . . . . .	Fr. 6.—
La Joie de vivre . . . . .	6.—
L'Influence de l'optimisme . . . . .	2.50
Le Succès par la volonté . . . . .	6.—
Le Corps et l'Esprit . . . . .	3.50
Fais bien ce que tu fais . . . . .	1.—
L'Employé exceptionnel . . . . .	3.—

#### LIVRES DE TRINE

Les Forces supérieures de l'intelligence et de l'esprit . . . . .	Fr. 7.—
Ce que tout le monde cherche . . . . .	2.50
Le bien suprême . . . . .	2.50

## NOUVEAUTÉS CHORALES

### Chœurs à quatre voix d'hommes a cappella:

3204.	<i>Barblan, E.</i>	Sache aimer	Fr. 0.50
3205.	—	La divine basse	» 0.50
2824.	<i>Bovy-Lysberg, C.</i>	Sur la montagne	» 0.50
2827.	<i>Combe, E.</i>	Au printemps.	» 0.40
3226.	<i>Cattabeni, F.</i>	Pour le jour des morts	» 0.70
3176.	<i>Hæmmerli, L.</i>	Le moissonneur.	» 0.35
2839.	<i>Hanni, C.</i>	La montée à l'alpage.	» 0.35
3281.	<i>Jaques-Dalcroze, E.</i>	Libre Helvétie.	» 0.40
3400.	—	Les feux du 1 <sup>er</sup> août.	» 0.50
3253.	{ <i>Mendelssohn, F.</i>	Sérénade	» 0.50
	{ <i>Spohr, L.</i>	Eloge du chant }	
3254.	<i>Mendelssohn, F.</i>	Banquet d'adieux	» 0.60
3288.	<i>Metzger, F.</i>	L'Edelweiss (texte fr. et all.)	» 0.40
3287.	—	Le mal du pays	» 0.70
3255.	<i>Mozart, W. A.</i>	Chanson bachique.	» 0.70
2990.	<i>Pesson, Ch.</i>	Les chanteurs.	» 0.60
3252.	<i>Schumann, R.</i>	Chantons, rions.	» 0.60
3114.	<i>Snell, E.</i>	{ Chalet abandonné }	» 0.35
		{ Matin d'hiver }	
3384.	—	Nocturne.	» 0.35
3259.	<i>Wagner, R.</i>	Chœur des pèlerins	» 0.60

### Chœurs à quatre voix mixtes a cappella :

3085.	<i>Chollet, A.</i>	Je veux t'aimer	Fr. 0.40
3372.	<i>Doret, G.</i>	L'absente.	» 0.35
3373.	—	La bergerette.	» 0.35
3374.	—	La brune.	» 0.40
3375.	—	La chanson des adieux.	» 0.50
3376.	—	Ils étaient deux.	» 0.40
3377.	—	L'ingrate fille.	» 0.35
3378.	—	Moïse	» 0.35
3379.	—	La pauvre âme.	» 0.35
3380.	—	Rœseli	» 0.35
3399.	<i>Jaques-Dalcroze, E.</i>	Les feux du 1 <sup>er</sup> août.	» 0.50
3383.	<i>Snell, E.</i>	{ Matin d'hiver }	» 0.35
		{ Chalet abandonné }	

### Chœurs à trois voix égales a cappella :

2747.	<i>Bischoff, J.</i>	Au delà (3 voix)	Fr. 0.25
3367.	<i>Doret, G.</i>	Chant des Suisses (2 ou 3 voix)	» 0.35
2619.	<i>Jaques-Dalcroze, E.</i>	La Genève des franchises (2 v.).	» 0.25
2620.	—	La valse du 1 <sup>er</sup> juin (2 v.).	» 0.25
2621.	—	La chanson du joli juin (2 v.).	» 0.25
3490.	—	Les feux du 1 <sup>er</sup> août (1 ou 2 v.).	» 0.40
2753.	<i>Martin, L.</i>	Chanson d'avril (3 v.)	» 0.50
2755.	<i>Nicole, L.</i>	Brise matinale (3 v.)	» 0.50
2756.	—	Hirondelles (3 v.)	» 0.50
2759.	<i>Plumhof, H.</i>	Le réveil du printemps (3 voix)	» 0.25
3264.	<i>Schubert, F.</i>	Psaume 23 (4 v.)	» 0.50
2878.	<i>Senger, H. de</i>	Chant de noces (2 v.)	» 0.25
2879.	—	le même à 3 voix	» 0.30

# NOËL:

Très grand choix de Noël en tous genres  
Envois en examen.

## FOETISCH F<sup>ERES</sup> S. A., Editeurs, à Lausanne

Neuchâtel et Vevey

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LVI<sup>me</sup> ANNÉE — N° 41.

LAUSANNE, 9 octobre 1920



# L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR ET ECOLE-REUNIS.)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

*Rédacteur en Chef:*

**ERNEST BRIOD**

La Paisible, Cour, Lausanne.

*Rédacteur de la partie pratique*

**ALBERT CHESSEX** Avenue Bergières, 26

*Gérant: Abonnements et Annonces.*

**ERNEST VISINAND** Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II. 125.

## COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: J. Tissot, instituteur, Jolimont 7, Lausanne.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: W. Rosier, Professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

**ABONNEMENT: Suisse, 10 fr. (Etranger, 12 fr.)**

**Réclames: location à l'année.**

Solde de la place disponible: 1 fr. la ligne.

Sur demande expresse, une petite annonce (non commerciale) pourra être insérée dans le texte, à 1 fr. 20 la ligne ou son espace.

**Bibliographie:** Le journal signale les livres reçus et rend compte des ouvrages d'éducation.

On peut s'abonner à la

**LIBRAIRIE PAYOT & C<sup>ie</sup>, LAUSANNE.**



**LIBRAIRIE PAYOT & C<sup>IE</sup>**  
Lausanne, Genève, Vevey, Montreux.

# Cartes scolaires de la Suisse

## KUMMERLY-ROSIER

pour l'enseignement secondaire (édition française). Echelle : 1/600 000

Edition A. CARTE MUETTE ..... fr. 1,25  
Edition B. CARTE PHYSIQUE ET POLITIQUE... fr. 1,25  
Edition C. CARTE RELIEF ..... fr. 1,50

### NOUVELLE ÉDITION FRANÇAISE

#### des cartes scolaires de la Suisse de M. Kummerly.

Dire que ces cartes sortent de l'Institut géographique Kummerly et Frey, à Berne, dont les publications sont depuis longtemps connues et appréciées, c'est garantir leur caractère scientifique et leur bienfaisance.

Ces cartes sont destinées à l'enseignement secondaire. Leur échelle  $\frac{1}{600000}$  permet de faire à ce degré une étude de la Suisse aussi complète qu'on peut le désirer. Tout en les maintenant à un prix modique, les éditeurs ont tenu à les imprimer sur papier java, qui est fort et solide.

Cette édition comprend trois cartes, à savoir :

a) La **CARTE MUETTE** (édition A),

où le dessin des montagnes en hachures et du réseau des rivières (en bleu), n'étant troublé par aucun nom, fournit une représentation aisément compréhensible de la géographie physique de la Suisse. Les limites des cantons et les lignes ferrées sont indiquées, ainsi que les positions des localités. C'est la carte en usage dans les examens de recrues.

b) La **CARTE PHYSIQUE ET POLITIQUE** (édition B),

qui contient toutes les indications nécessaires pour une étude détaillée et complète de la Suisse au degré secondaire. Les montagnes, fort bien dessinées, y sont représentées par des hachures ; le trait bleu des rivières permet de le distinguer nettement sans trop charger la carte. De même, la teinte bistre des montagnes et les teintes plates qui recouvrent et différencient les cantons sont tenues assez claires pour ne rien enlever à la lisibilité des noms, qui est parfaite.

c) La **CARTE RELIEF** (édition C)

renferme la même nomenclature (en français) que la carte précédente, mais, comme son nom l'indique, elle est avant tout destinée à donner une image facile à saisir de la configuration du pays. Sous ce rapport, elle est vraiment parlante. Le relief y est figuré d'après les principes qui ont présidé à l'établissement de la Carte murale-scolaire de la Suisse, publiée par la Confédération, c'est-à-dire au moyen de courbes de niveau, qui forment la substructure de la carte, et de teintes dégradées qui les recouvrent sans les effacer. Si les cantons ne sont pas différenciés par des teintes plates, du moins un liseré de couleur marque leurs frontières.

Aujourd'hui où la question de l'éducation civique est plus que jamais à l'ordre du jour, il est intéressant de constater que, pour l'étude de la géographie nationale qui en constitue l'une des bases, maîtres et élèves des établissements d'instruction secondaire possèdent, grâce à ces cartes, un moyen d'enseignement excellent qui leur rendra certainement de grands services.